



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le 08/04/2025  
ID : 077-217704949-20250327-DELIB2025\_0014-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |   |
|--|---|
| Date de convocation<br><br>17/03/2025  | Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,   |
| Date d'affichage<br><br>27/03/2025   | Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.  |
| Nombre de conseillers :<br><br>En exercice.....23<br><br>Présents.....15<br><br>Votants.....20   | <p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration :</b><br/>Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE<br/>Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL<br/>Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT<br/>Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON<br/>Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN</p> <p><b>Absent(s) :</b><br/>Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER</p> |
| Réf : 2025-015<br><br>Objet :<br>TARIFS COMMUNAUX 2025<br><br>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/03/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/03/2025<br><br>Le Maire,<br><br>A. MOMON | Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE  |

Réf : 2025-015- TARIFS COMMUNAUX 2025

Entendu Monsieur le Maire,

- RAPPELER l'augmentation de 4,9 % l'année dernière sur les tarifs des concessions cimetières,
- RAPPELER que les tarifs des locations n'ont pas évolué depuis 2023,
- PROPOSER à l'Assemblée l'augmentation de + 2% (inflation), à compter du 28 mars 2025, sur les concessions dans les deux cimetières et sur les locations de salle, à savoir :

| CIMETIERE   | Montant |
|---|---------|
| Concession : 30 ans   | 246 €   |
| Concession : 50 ans   | 370 €   |
| Columbarium : 15 ans  | 383 €   |
| Columbarium : 30 ans  | 542 €   |
| Cavurne : 15 ans  | 153 €   |
| Cavurne : 30 ans  | 305 €   |
| Plaque de fermeture   | 132 €   |
| Plaque pour la stèle du « Jardin du Souvenir »  | 87 €    |
| LOCATIONS   | Montant |
| Location de la salle polyvalente et de la Maison des Associations du vendredi 18 h au dimanche 18 h   | 573 €   |
| Location de la vaisselle à la Maison des Associations   | 61 €    |
| Location à la Maison des Associations pour 24 h maximum   | 344 €   |
| Location à la Maison des Associations pour une réunion de 3h maximum en journée ou en soirée pour des associations ou entreprises extérieures | 57 €    |

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27 mars 2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE